

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2010

Etaient présents : M. BAUDRY, Mme BINET, Mme GAILLARD, M. GRANDJEAT, Mme GOMEZ-VIDAL, Mme GUILHAMON, M. PERNOT, M. REVAUGER, M. AMELOT, Mme BOYER, Mme BROSSARD, Mme CHOUKRI, M. PRUD'HOMME, M. SELVA, Mme BERDET, M. DREVET, Mlle LAVIGNE, M. MARTY.

Etaient représentés : M. SABOYA, Mme GILLE-BELOVA, M. LAURAND.

Le quorum étant atteint, M. BAUDRY ouvre la séance à 14 H 15 et aborde l'ordre du jour.

I - PRESENTATION DE L'ECOLE DOCTORALE

M. BAUDRY donne la parole à M. LANDI qui présente la politique de l'Ecole Doctorale

M. LANDI remercie M. BAUDRY et les conseillers d'avoir bien voulu lui donner l'occasion de présenter la politique de l'Ecole Doctorale de notre université. En premier lieu, il rend hommage au travail de grande qualité effectué par l'équipe précédente. Il précise cependant, que la prise de fonction de la nouvelle équipe a été laborieuse. Le départ à la retraite de M. BART, dernier directeur de l'Ecole Doctorale, et certaines faiblesses, d'ailleurs mises en évidence par l'AERES, nous ont obligé à travailler dans l'urgence. Nous avons donc voulu que l'Ecole Doctorale unique « Montaigne Humanités » affirme son identité au travers d'opérations comme les journées Transverses et affirme sa visibilité en menant prioritairement des actions en direction des doctorants. Notre but étant d'assurer une offre scientifique de haut niveau, qui, au sein des universités bordelaises, est de loin la plus riche. L'Ecole Doctorale « Montaigne Humanités » propose une formation diversifiée et un encadrement permanent. La recherche en langue sera gérée l'an prochain dans un pot commun comprenant l'ensemble des universités bordelaises piloté par l'Ecole Doctorale Montaigne Humanités qui a fait le pari d'une pratique interdisciplinaire. Toute bonne thèse se situe à l'intérieur d'un ensemble dont le rôle prioritaire est de proposer des lieux de rencontres épistémologiques, ainsi qu'une offre scientifique. Il faut promouvoir des conférences à caractère épistémologique et des séminaires, ouvrir des ateliers de lecture pour discuter de questions épistémologiques et méthodologiques et confronter les niveaux de recherche.

L'an dernier nous nous sommes attachés à la présentation de livres récents écrits par des enseignant-chercheurs suivis de débats. Nous avons organisé deux conférences avec des professeurs invités. L'Ecole Doctorale a décidé de valoriser ce capital et six autres

conférences sont prévues. Toutes ces manifestations ont lieu à la MSHA pour favoriser une politique de site. L'Ecole Doctorale doit accomplir un effort supplémentaire en direction des équipes, encourager les échanges entre centres de recherche, favoriser le passage des doctorants d'un séminaire à l'autre. Le niveau Master semble mal articulé avec le niveau doctorant. Il faut améliorer le site internet, inclure dans le séminaire optionnel une forte participation pour apporter des solutions concrètes et valider les formations de l'Ecole Doctorale. Il est désormais indispensable de s'aligner sur le modèle d'Ecoles Doctorales qui ont su concevoir un système de formation performant pour permettre à tout doctorant de valoriser son parcours. Cela passe par des publications dans des revues, la participation à des colloques, l'organisation de journées d'études. L'insertion des doctorants se heurte à la concurrence d'autres diplômes, et à la raréfaction des postes. Il convient de proposer une grille de formation et de bonifier les thèses pour que les doctorants puissent rejoindre le monde du travail. Il faut s'appuyer aussi sur notre ouverture internationale : 35 % des doctorants sont des étudiants étrangers qui viennent en majorité d'Afrique, d'Amérique du sud et d'Europe de l'Est. Il faut intégrer également les professeurs invités, qui apportant leur savoir spécifique, devront donner deux heures de leur emploi du temps pour les formations de l'Ecole Doctorale. Les accords cadre de coopération devront définir des moyens pour faciliter la mobilité des étudiants étrangers. Avec la disparition du budget des aires culturelles, le financement de l'aide à la mobilité est devenu notoirement insuffisant. A Rennes l'Ecole Doctorale ne finance pas la mobilité, c'est le PRES qui s'en charge. Il faut renforcer le sentiment d'appartenance, la visibilité et les mettre au cœur de notre action car le taux d'abandon des doctorants, souvent salariés, reste très élevé, prendre en considération le ressenti de découragement, promouvoir une politique de suivi plus rigoureuse, avec la mise en place de soutenances à mi parcours. La durée moyenne d'une thèse à Bordeaux 3 est de cinq ans et demi alors que d'après le Comité des Thèses elle est en moyenne de 60 mois en France. Il faut construire un sentiment d'appartenance en interne mais aussi pour l'externe, donner au doctorant la possibilité d'accéder à d'autres types d'informations, lui permettre de participer à des événements de haut niveau comme des séminaires inter doctorants conçus sous formes de journées d'études, créer des cahiers de l'Ecole Doctorale en ligne et enfin favoriser la publication de ses travaux.

Monsieur LANDI termine son intervention en soulignant que l'Ecole Doctorale peut compter sur un personnel compétent et dévoué. Il remercie particulièrement les agents contractuels pour leur investissement dans le travail difficile de l'administration de la recherche.

M. BAUDRY remercie Monsieur LANDI pour son intervention. Il ajoute que notre Ecole Doctorale est plus particulièrement évaluée par l'AERES au niveau de l'encadrement et du suivi des doctorants.

M. REVAUGER revient sur les doctorants qui ne deviennent pas enseignants ou chercheurs. Il souhaite que l'on trouve un dispositif pour qu'ils s'insèrent à leur niveau dans le monde du travail, en fonction de leurs différents profils. Sans financement leur situation devient périlleuse. Il voudrait que les liens entre le master et le doctorat soient confortés et que le niveau Master 2 soit renforcé pour mieux préparer au doctorat.

M. LANDI répond que cela se fait mais de façon informelle.

M. REVAUGER souhaiterait que les étudiants de Master 2 soient invités systématiquement aux manifestations de l'Ecole Doctorale.

M. LANDI souligne la nécessité d'un travail pédagogique qui passe par la résolution des problèmes de communication avec un site internet adapté et la mise en place d'une grille de validation.

Mme GOMEZ-VIDAL remercie M. LANDI pour son intervention. Elle signale que la massification actuelle des doctorants ne va pas dans le sens d'une amélioration de la qualité des thèses. La limite contraignante des 3 années, malgré les autorisations de prolongation reste un obstacle majeur. Elle signale son désaccord avec un mode d'évaluation basé sur la participation à des conférences. Il faut maintenir la liberté dans le travail de recherche. Une formation plus académique pourrait être donnée par le biais des séminaires d'équipes, ce qui renforcerait le sentiment d'appartenance à l'Ecole Doctorale des équipes de recherche de l'université.

M. LANDI répond que c'est au directeur de thèse de sélectionner les doctorants pour éviter la massification. Il ajoute que nous n'avons pas mis suffisamment en relief les séminaires des équipes de recherche. Pour lui, on est, en priorité, doctorant de l'Université Michel de Montaigne et il faut créer un sentiment général d'appartenance pour l'adapter aux équipes de recherche.

Mme GUILHAMON signale la création, en accord avec l'IUFM, d'une Unité d'Enseignement d'Allemand dans un tronc commun facilitant l'articulation Master-Doctorat.

M. LANDI se félicite que cette offre de tronc commun aille dans le sens d'une professionnalisation des études qui mène au métier d'enseignant.

M. GRANDJEAT pense que la relation de l'Ecole Doctorale avec les équipes de recherche doit être une occasion de concertation et de diffusion de l'information qui passera par une refonte du site internet mais qu'il faut d'abord que la communauté des doctorants s'insère dans les équipes. Les équipes de recherche ont un rôle à jouer dans la validation des formations qui est un moyen d'insertion des doctorants. Il faut penser à la possibilité d'inclure des comptes rendu de séminaires et de conférences, publier les actes des séminaires inter disciplinaires et de méthodologies.

M. LANDI souligne que l'identification claire de nos équipes passera par celle de l'Ecole Doctorale et qu'on a tout à gagner à ce que nos doctorants soient fiers de faire une thèse à Bordeaux 3. Il ajoute que les formations restent le point sensible et qu'il faut moduler l'offre en fonction des statuts des doctorants en valorisant la recherche, comme par exemple en donnant des points à un doctorant qui écrit un article dans une revue à comité de lecture.

En ce qui concerne l'aide à la mobilité, il a été prévu seulement 18 000 euros et il faut se poser la question de savoir si on passe par les équipes de recherche pour cofinancer des séjours de longue durée.

M. AMELOT voudrait que soit déterminé le périmètre de compétence de l'Ecole Doctorale et des équipes sur les séminaires.

M. LANDI reconnaît que la réflexion sur le sujet n'a pas commencé. Il souhaite que les équipes donnent informe l'Ecole Doctorale sur les séminaires qu'elles organisent.

Mme LARGOUET voudrait que les formations soient proposées en tronc commun.

M. LANDI préfère parler de complémentarité.

Mme GOMEZ-VIDAL se félicite de la mise en place d'une politique concernant la mise à disposition et la coordination des informations. Elle attire aussi l'attention sur la nécessité d'une modulation des contrôles qui tienne compte du manque de temps d'un agrégé en lycée par exemple. Par ailleurs, elle dit que la recherche relève d'un domaine de contraintes que l'on s'impose et ne doit pas dépendre de contraintes extérieures.

M. LANDI préfère parler d'incitation et de concertation concernant la communication, pour faire prendre conscience de l'importance d'un site performant.

M. PERNOT met en garde contre des règles trop contraignantes. Il soulève le problème de l'emboîtement de l'Ecole Doctorale avec les équipes. Il reproche au système français, au travers de l'évolution de la thèse d'Etat vers la forme actuelle d'avoir laissé de côté les docteurs qui manquent de contrats post doc.

M. LANDI préconise de valoriser l'enseignement des docteurs, en accordant une quatrième année pour mener à bien une thèse.

M. MARTY signale l'urgence de la mise à jour du site, et l'absence d'annonces des soutenances de thèses.

Mme BINET ajoute que le problème de la diffusion des séminaires des équipes se pose également au niveau du Master 2.

M. LANDI reconnaît qu'il y a un travail à faire au niveau des séminaires.

M. GRANDJEAT répond que ces problèmes ont été débattus lors de la mise au point de la charte des thèses.

II - PROPOSITION D'UN TEXTE RELATIF A L'AUTORISATION DE REDACTION EN ANGLAIS DES THESES DE DOCTORAT A L'UNIVERSITE DE BORDEAUX 3

M. BAUDRY précise que ce projet a été élaboré par M. LAPAIRE et qu'il ne remet pas en cause le principe de la thèse en français.

Mme GUILHAMON signale que la loi impose l'usage du français.

M. BAUDRY souligne que le français est obligatoire sauf dans le cas des cotutelles et qu'il y a eu des dérogations pour autoriser des étudiants chinois à rédiger leurs thèses en anglais. La question qui est posée par la question de M. LAPAIRE est de rompre avec un système de dérogation au cas par cas et de prendre en compte l'intérêt professionnel de certains étudiants à rédiger leurs thèses en anglais.

M. GRANDJEAT est favorable à la rédaction des thèses en anglais pour ne pas pénaliser nos doctorants par rapport aux universités où cette possibilité existe. Il préconise de mettre en place cette possibilité pour des étudiants anglophones. Il souhaite que l'on simplifie la procédure avec une saisine du Conseil Scientifique à chaque fois, après décision prise par l'Ecole Doctorale.

Mme GOMEZ-VIDAL trouve très préjudiciable cette hégémonie de l'anglais.

Mme GAILLARD souligne que dans certaines disciplines, comme en littérature comparée, ce n'est pas possible.

M. LANDI trouve cette proposition recevable car l'anglais est devenu dominant.

M. BAUDRY évoque la possibilité que la thèse écrite en français puisse être traduite en anglais.

Mme GUILHAMON signale que cela revient à encadrer un contournement de la loi.

Mme CHOUKRI dit qu'elle est contre une double publication.

M. GRANDJEAT souhaite instaurer cette possibilité si on veut que nos étudiants soient le mieux placé sur le marché de l'emploi car une partie de l'enseignement est en anglais.

Mme LARGOUET précise qu'on ne peut diffuser qu'une forme de thèse.

Mme BINET ajoute qu'il faudrait préciser les conditions de soutenances notamment pour le jury car cela va créer des problèmes particuliers.

M. PERNOT reste perplexe face à cette évolution vers un mode unique de penser. Il souligne que dans son domaine, la Science des Matériaux, les thèses sont en anglais et que nos collègues italiens sont partisans d'une solution moyenne.

Mme GOMEZ-VIDAL ajoute que la question est de savoir si on va autoriser la soutenance en anglais dans toutes les disciplines.

M. BAUDRY dit que pour M. LAPAIRE cela permettrait une meilleure visibilité, mais que la thèse a en elle-même un impact très limité et qu'il faut aussi écrire des articles ou des ouvrages pour élargir son public. Ce sont ces articles qui pourraient être publiés en anglais.

M. LANDI dit que la traduction immédiate provoque un changement de forme et de fond.

M. BAUDRY demande que l'on passe au vote en distinguant deux possibilités proposées dans le texte de M. LAPAIRE. Il propose que l'on passe au vote en premier lieu sur la possibilité que des doctorants en études anglophones aient l'autorisation de rédiger leur thèse en anglais :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	7
Contre :	7
Pour :	1

M. BAUDRY demande que l'on passe au vote sur la deuxième possibilité : que l'ensemble des doctorants de l'université de Bordeaux 3 aient l'autorisation de rédiger leur thèse en anglais :

Ne se prononce pas :	0
Abstention :	5
Contre :	7
Pour :	3

➔ Le texte relatif à l'autorisation de rédiger en anglais certaines thèses de doctorat est rejeté.

III - ANIMATION DES AXES PRIORITAIRES

M. BAUDRY précise que chacun des axes fédérateurs précédemment déterminé par le Conseil Scientifique seront suivi par des animateurs en relation avec notre politique de recherche qui rendront compte régulièrement de leur travail de médiateurs. Il propose Monsieur Yves RAIBAUD Maître de Conférences membre de l'UMR ADES spécialisé dans les questions de territoires, pour l'axe Environnement, Nature, Ville et Monsieur Frédéric BRAVO linguiste de formation, pour l'axe Mobilité, Hybridation, Identité plurielle. Le Conseil Scientifique doit valider ces candidats qui seront désignés ensuite par le président.

Mme GOMEZ-VIDAL se félicite de la désignation de M. BRAVO et elle rend hommage à son travail de chercheur.

Mme GUILHAMON demande que ces deux chercheurs se présentent devant le Conseil Scientifique lors d'une prochaine réunion.

M. BAUDRY précise que les animateurs ne conduiront pas la politique de recherche, mais qu'ils auront un rôle de liaison entre les unités de recherche. Il ajoute que les prises de décisions, élaborées en concertation avec les directeurs d'unités se feront au niveau du Conseil Scientifique.

M. GRANDJEAT aurait souhaité que les animateurs de ces axes aient été impliqués dans les journées Transverses.

Mme BINET fait remarquer que le quorum n'étant plus atteint, un vote n'aurait aucun sens.

M. BAUDRY propose que le prochain Conseil Scientifique se déroule le lundi 10 janvier de 10 heures à 17 heures. L'ordre du jour comprendra la présentation des animateurs des axes prioritaires, les appels à projet région, l'examen du financement des thèses en cotutelle, les statuts des équipes de recherche et le bilan des Transverses.

IV - QUESTIONS DIVERSES

M. BAUDRY présente au Conseil Scientifique les demandes de soutien financier à la Région par M. LEBLANC pour un colloque international sur « Les usages de FOUCAULT », par Mme COLIN d'un colloque international sur « l'âge du fer en Aquitaine et ses marges » et par Mme FORERO et M. PREVOST d'un colloque « Survivances d'Aby Warburg : Sens et destin d'une iconologie critique ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 H 15

Le Président,

Patrice BRUN